



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 2 mai 2024 par la Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargée de la promotion de la santé, des Familles, du Budget et de la Fonction publique, sur un projet d'arrêté 2024/488 du Collège de la Commission communautaire française relatif au classement hiérarchique des grades que peuvent porter les fonctionnaires des services du Collège de la Commission communautaire française', portant le numéro 76.364/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 3 mai 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.